



Appel à projets 2017

La Fondation Maisons du Monde, sous l'égide de la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, s'est donnée comme objectif d'appuyer des actions **en faveur de la préservation des forêts, du soutien à l'artisanat et du réemploi du matériau bois.**

La Fondation Maisons du Monde est convaincue que **la préservation des forêts** est l'un des enjeux de la génération actuelle : elle souhaite soutenir les projets répondant à une demande des populations locales, visant à améliorer concrètement et durablement leurs conditions de vie tout en protégeant leur environnement par la préservation des forêts et de la biodiversité.

De même, la Fondation tient à apporter un soutien financier aux projets contribuant à **réduire les déchets à travers le réemploi du matériau bois**, tout en permettant la création d'emplois d'insertion qualifiants.

Enfin, la Fondation veut valoriser les savoir-faire locaux dans les pays du sud par **le soutien à des projets d'artisanat** permettant d'assurer des revenus justes et des conditions de travail décentes tout en respectant l'environnement.

C'est dans ce cadre que la Fondation lance son appel à projets 2017 axé autour de ces trois catégories de projet.

Quels sont les projets éligibles au financement de la Fondation ?

Les projets soumis à la Fondation Maisons du Monde doivent répondre à l'une des problématiques suivantes :

- **Catégorie « Projet Forêt »** : Préserver des zones forestières et en protéger la biodiversité dans les pays du sud
- **Catégorie « Projet Artisanat »** : Accompagner les pratiques des artisans travaillant le matériau bois dans les pays du Sud afin de diminuer l'impact environnemental et améliorer les conditions sanitaires et sociales.
- **Catégorie « Projet Réemploi »** : Revaloriser le matériau bois dans les pays de l'Union Européenne (recyclage, éco-conception, upcycling, écoconstruction) pour favoriser l'économie circulaire, le réemploi et l'insertion professionnelle.

Qui peut répondre à l'Appel à projets ?

La Fondation Maisons du Monde finance exclusivement des projets portés par des **associations d'intérêt général et à but non lucratif**, de **droit européen ou asiatique** (Asie du Sud-Est, Inde compris) pour des projets situés dans les **pays du sud** pour les catégories « Projet Forêt » et « Projet Artisanat » et dans les pays de l'Union européenne pour la catégorie « Projet Réemploi ».

Critères fondamentaux :

Sont éligibles :	Ne sont pas éligibles :
<ul style="list-style-type: none"> • Les projets de terrain lorsqu'ils sont réalisés en partenariat avec un acteur local • Les projets répondant à la demande des bénéficiaires et permettant un renforcement de leurs capacités et leur autonomie à terme. • Les projets de sensibilisation/formation/éducation à la protection de l'environnement • Pour la catégorie « Forêt », sont prioritaires les projets : <ul style="list-style-type: none"> - Situés dans un hotspot de biodiversité ou concentré sur un écosystème à HVC et ayant un effet direct important pour réduire la pression anthropique sur les écosystèmes et pour préserver la forêt. - Contribuant au développement local grâce à la mise en place d'alternatives économiques à des activités dégradant l'environnement - Intégrant les populations locales et prenant en compte le contexte social et culturel - Au caractère démonstratif et reproductible 	<ul style="list-style-type: none"> • Les projets exclusivement agro-écologiques • Les projets exclusivement agroforestiers hors zone forestière • Les projets à caractère commercial, sportif, religieux, politique • Les projets à caractère strictement humanitaire • Les projets d'aménagement d'un établissement scolaire ou universitaire • Les productions d'œuvres artistiques, littéraires, musicales et audio-visuelles • Les voyages individuels ou en groupe, les études, stages, chantiers et voyages humanitaires • Les travaux ou missions de recherche • Les actions proposées par des associations ayant moins de deux ans d'ancienneté • Les actions déjà réalisées et terminées • Les projets devant démarrer à partir de 2018 • Les projets déjà soumis à la Fondation et non retenus

Critères complémentaires :

- Le soutien de la Fondation est un **tremplin** au démarrage d'un nouveau projet initié par l'association ou peut également permettre de donner plus **d'ampleur** à une action déjà existante et actuellement en cours. La contribution de la Fondation doit être d'un minimum ou autour de 30% du budget total du projet présenté par le porteur de projet ; et d'un maximum de 60% du budget total du projet.
- **Un seul projet peut être soumis à la Fondation par porteur de projet et par appel à projets.**

Quel financement ?

Les porteurs de projet peuvent solliciter la Fondation Maisons du Monde pour des financements **entre 20 000€ et 30 000€, respectivement minimum et maximum par an**, dans le cadre d'un partenariat de **trois ans**.

Les dossiers sollicitant un **financement inférieur ou bien supérieur aux montants** indiqués ci-dessus **ne seront pas reçus**.

Le budget du projet soumis est présenté en euros et doit faire apparaître les **parts qui seraient financées par la Fondation MduM**, y compris les frais administratifs **ne devant pas dépasser 30% du budget présenté**.



Date limite de dépôt des notes de présélection

La note de pré-sélection est téléchargeable à l'adresse suivante :

<http://developpementdurable.maisonsdumonde.com/fr/la-fondation-maisons-du-monde/>

La date limite de réception des notes de pré-sélection est le **lundi 19 septembre 2016**.

La note de pré-sélection peut être rédigée en français ou en anglais et doit être envoyée **uniquement par mail** à fondation@maisonsdumonde.com

Procédure de sélection

La sélection des projets s'effectue en trois phases :

- **Phase 1 : Dépôt des notes de présélection**
 - Les porteurs de projets sont invités à s'assurer de l'éligibilité de leur demande conformément à la mission et aux critères de la Fondation Maisons du Monde.
 - Les porteurs de projets sont invités à soumettre les **notes de présélection** à la Fondation dans le cadre de l'Appel à projet en respectant les dates limites de dépôt de dossier, soit le 19 septembre 2016 pour l'Appel à Projets 2017.
 - Les notes de pré-sélection feront l'objet d'une **évaluation en interne** puis d'une première sélection sur la base des critères définis par la Fondation.

- **Phase 2 : Dépôt des formulaires de demande de financement**
 - Les associations dont les projets sont éligibles au financement de la Fondation recevront ensuite par mail début octobre un **formulaire de demande de financement**
 - Le formulaire est à retourner rempli **avant le 1^{er} novembre, dernier délai**.
 - Des **entretiens** pourront être effectués avec les porteurs de projets afin de mieux comprendre le travail du porteur de projets, avoir des compléments d'informations et enfin, réaliser quelques ajustements, notamment au niveau du budget, quand ils s'avèreront nécessaires.

- **Phase 3 : Décision du jury du Conseil d'Administration de la Fondation**
 - Le **Conseil d'Administration** organisé le 17 janvier 2017 examine l'ensemble des dossiers sélectionnés en interne et choisit ceux qui seront soutenus par la Fondation.
 - **La Fondation fera un retour aux porteurs de projets en janvier 2017** sur les suites de leur demande de financement.
 - La **convention de partenariat** sera ensuite envoyée pour signature courant février 2017.